

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Hospice général en 2007 : comptes équilibrés et baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale

(Genève, le 8 avril 2008)

Les comptes 2007 de l'Hospice général se soldent par un excédent de 1,9 millions de francs au lieu du déficit prévu de 15 millions. La baisse du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale et les mesures d'amélioration de la gestion ont permis d'atteindre ce résultat positif.

Résultat financier

Le total des charges de l'Hospice général s'élève à 389 millions de francs pour 2007. La subvention cantonale est de 242 millions de francs. Le résultat est positif à hauteur de 1,9 millions grâce à des évolutions favorables en matière de prestations et de fonctionnement :

- **Le montant des prestations** octroyées est inférieur de 5,4 millions aux prévisions pour atteindre 279 millions. La baisse depuis l'été du nombre d'usagers de l'aide sociale constitue un facteur important de ce résultat.
- L'écart positif de 7,8 millions par rapport au budget pour **les activités de fonctionnement** s'explique en particulier par 2,9 millions d'augmentation du rendement du parc immobilier et une réduction des charges de 4,6 millions obtenue notamment par la rationalisation des frais d'exploitation et le remplacement des chèques destinés aux usagers par des virements bancaires.

Baisse sans précédent du nombre de bénéficiaires de l'Action sociale

Pour la première fois depuis 17 ans, le nombre de bénéficiaires de l'Action sociale a diminué : on recensait 16'933 usagers en décembre 2007, soit 909 de moins que 12 mois plus tôt. Le nombre des dossiers est en recul de 3% (-344) pour s'établir à 9'678. La baisse s'est manifestée dès le mois de juillet et s'est poursuivie jusqu'en janvier 2008.

- Le nombre de dossiers d'Aide sociale et financière a diminué de 375 par rapport à décembre 2006 pour atteindre 8'308 à fin décembre.
- En revanche, le nombre de dossiers au Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) a augmenté de 31, en raison notamment de la suppression de la prolongation du délai-cadre pour les personnes de plus de 50 ans.

Dynamique de l'action sociale

La nouvelle dynamique de l'accompagnement social contribue à ces bons résultats : le Contrat d'aide sociale individuel (CASI) s'est généralisé et de nombreux programmes d'aide à la réinsertion ont été mis en place à l'interne et avec d'autres partenaires.

Chaque mois, près de 450 personnes cessent de recourir à l'aide financière, alors que 434 nouvelles personnes la demandent (avec un taux d'obtention de 61%).

L'asile en mutation

Le nombre de personnes accueillies dans le dispositif d'aide aux requérants d'asile a diminué de 278 pour atteindre un total de 3'893 au 31 décembre 2007. L'année s'est caractérisée par la mise en place de mesures liées aux modifications des lois sur l'asile et les étrangers, principalement l'aide d'urgence destinée aux déboutés.

L'Aide aux requérants d'asile a préparé une nouvelle organisation qui est progressivement mise en place en 2008. Le parcours du requérant s'inscrira désormais en trois phases afin de lui permettre d'accroître progressivement son autonomie.

Nombreux chantiers

Parmi les nombreux chantiers menés à terme, il faut mentionner le transfert de quatre foyers de jeunes à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), une nouvelle politique favorisant la formation d'apprentis et de stagiaires (l'objectif « une personne en formation par lieu de travail » a été atteint) et la mise en place de mesures favorisant la santé du personnel ainsi que la mobilité douce.

Pour tout complément d'information : Henri Roth, responsable du Service communication, tél. 022 420 51 89 ; henri.roth@hospicegeneral.ch

Ce communiqué de presse se trouve sur la page d'accueil du site internet de l'Hospice général: www.hospicegeneral.ch